

Acte mis en ligne le : 06/12/2022



AVIS DE SIGNATURE ET DE MISE À DISPOSITION

Convention de Projet Urbain Partenarial Articles L332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme

Par décision de la Présidente de Nantes Métropole n°2022-567 du 16 mai 2022, un projet urbain partenarial sur le secteur PARIDIS, PC n°2, a été conclu et signé.

La convention de projet urbain partenarial a été signée le 25 mai 2022 avec la SARL COMPAGNIE DE PHALSBOURG.

Cette convention est tenue à disposition du public pendant un mois, du lundi 12 décembre 2022 au lundi 15 janvier 2023 au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars – Nantes, à la Direction Aménagement Urbanisme Nantes, 5 rue Vasco de Gama 3^{ème} étage - Nantes, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet, au lien suivant : <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/documents-reglementaires/avis-signature-mise-a-dispo>

Elle comprend en annexe un document graphique faisant apparaître le périmètre concerné.